

<p style="text-align: center;">AVENANT AU REGLEMENT TECHNIQUE KART-CROSS 2012-2013</p>

Première modification : 10 – SÉCURITÉ → article 10.1

Sur le schéma AP004, la traverse représentée en rouge et en diamètre 40 X 2, est considérée comme partie intégrante du châssis. Dans ce cas, on peut ne pas monter la diagonale basse en bleu.

Deuxième modification : 10 – SÉCURITÉ → article 10.16

À la fin de l'article, il y a 2 dessins. Sur le dessin de gauche une erreur s'est glissée : Il faut supprimer la légende "bouchon ne dépassant pas de la carrosserie".